

GAMBAIS AUTREMENT - Conseil municipal du 3 juillet 2026

Ce document constitue une analyse politique et un commentaire des débats du conseil municipal réalisés par les élus de Gambais Autrement. Il ne se substitue ni au procès-verbal ni au compte-rendu officiel publiés par la commune. Les analyses, appréciations et interrogations formulées relèvent de la libre expression des élus d'opposition dans le cadre du débat démocratique local.

Étaient présents

Raphaël Nivoit (Maire, EG), Élodie Biou (EG), Gérard Feys (EG), Isabelle Dumas (EG), Bertrand Neveux (EG), Magali Brilhac (EG), Christophe Courtois (EG), Camille Ferreira Fenninger (EG), Grégoire Guillon (EG), Sandrine Duhamel (EG), Jérôme Duchemin (EG), Bruno Veillé (EG), Lise Lefebvre (EG), Laurent Daculsi (EG), Élisabeth Lelay (EG), Pauline Gangé (EG), Stéphane Vogel (EG), Jean-Marc Houssiaux (GA), Armelle Badone Ventura (GA).

Absents : Anne-Sophie Hamel (EG), Christelle Massa (EG), William Guignard (EG), Laurent Veillé (GA)

Secrétaire de séance : Christophe Courtois.

Ce qu'il faut retenir

Hommage rendu à Coralie récemment décédée, en ouverture de séance. Une minute de silence a été observée.

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est ensuite approuvé sans observation.

Associations : plus de règles... mais plus de simplicité ?

✓ Ce qui a été décidé :

- Convention obligatoire signée chaque année
- Réponse aux demandes de salles sous 20 jours
- Facturation de 20 € en cas de perte de clés
- Seuls les signataires pourront utiliser les locaux municipaux

💬 Notre point de vue :

Nous sommes favorables à des règles claires.

En revanche, nous ne comprenons pas :

- Pourquoi rallonger les délais de réponse
- Pourquoi imposer une signature annuelle alors qu'une reconduction fonctionnait
- Pourquoi ne pas publier le planning des salles afin que chacun puisse connaître les disponibilités

→ Nous proposons un système transparent de réservation en ligne avec des règles de priorité connues de tous.

Rue des Gabelles : un premier pas, mais pas une solution globale

✓ Décision :

Installation de chaînes automatiques devant l'école.

- Coût : 72 000 €
- Demande de subvention : 50 %
- Horaires encore inconnus
- Au moins un membre de la majorité a exprimé son opposition lors du vote, selon les échanges en séance

💬 Notre point de vue

Nous partageons totalement l'objectif de sécuriser les enfants.

En revanche cette installation ne règle pas les problèmes de circulation.

Nous craignons notamment que la fermeture soit progressivement étendue au périscolaire, compliquant fortement le quotidien des familles venant des hameaux.

→ Nous proposons un véritable groupe de travail avec :

- Les riverains
- Les parents d'élèves

GAMBAIS AUTREMENT - Conseil municipal du 3 juillet 2026

Ce document constitue une analyse politique et un commentaire des débats du conseil municipal réalisés par les élus de Gambais Autrement. Il ne se substitue ni au procès-verbal ni au compte-rendu officiel publiés par la commune. Les analyses, appréciations et interrogations formulées relèvent de la libre expression des élus d'opposition dans le cadre du débat démocratique local.

- La direction de l'école
- Les élus.

Patrimoine : restaurer oui... mais en fixant des priorités

✓ Décision :

- 29 registres anciens seront restaurés.
- Coût : 20 000 €
- Aide attendue : 65 %
- Reste à charge estimé : 7 000 €

💬 Notre point de vue

Préserver notre patrimoine est important.

Nous regrettons cependant qu'une seule solution ait été présentée.

Pourquoi ne pas commencer par les documents les plus fragiles ou les plus anciens ?

Logements communaux : définir des critères d'attribution des logements communaux

✓ Décision :

- Révision des loyers.
- Le logement au-dessus de la mairie sera remis en location après rénovation.

💬 Notre point de vue

Nous aurions souhaité discuter des critères d'attribution.

Les logements communaux doivent répondre à des priorités clairement établies :

- Agents soumis à des astreintes ;
- Besoins sociaux ;
- Familles en difficulté ;
- Situations d'urgence.

Une commune doit aussi pouvoir répondre ponctuellement à des situations humaines difficiles.

Food-trucks

Une erreur administrative a conduit le conseil à revoter les tarifs.

💬 Notre point de vue

Avant de modifier ces tarifs, il serait souhaitable de comparer les pratiques des communes voisines et d'échanger avec les professionnels concernés.

Passeport du Civisme

✓ Décision :

- La commune adhère au dispositif.
- Coût annuel : 400 €.

💬 Notre point de vue

Nous soutenons pleinement cette initiative qui permet de développer l'engagement citoyen des jeunes Gambaisiens.

Nous serons attentifs à son évaluation dans les prochaines années.

Récompense des mentions Très Bien

✓ Décision

Un chèque-cadeau de 100 € sera remis aux élèves ayant obtenu la mention Très Bien.

GAMBAIS AUTREMENT - Conseil municipal du 3 juillet 2026

Ce document constitue une analyse politique et un commentaire des débats du conseil municipal réalisés par les élus de Gambais Autrement. Il ne se substitue ni au procès-verbal ni au compte-rendu officiel publiés par la commune. Les analyses, appréciations et interrogations formulées relèvent de la libre expression des élus d'opposition dans le cadre du débat démocratique local.

💬 Notre point de vue

Nous nous interrogeons sur la priorité donnée à cette dépense.

Ne serait-il pas plus utile d'investir ces moyens pour aider les élèves en difficulté ou renforcer les études dirigées ?

i Informations diverses

Le Maire a également présenté :

- La mise à jour du Plan communal de sauvegarde ;
- L'organisation de la réserve communale ;
- Un problème de pollution à la station d'épuration ;
- Les travaux de sécurisation incendie ;
- Les manifestations prévues à la rentrée.

Notre conclusion

Ce conseil a permis d'adopter plusieurs décisions importantes pour la commune.

Nous continuerons à soutenir les projets utiles aux Gambaisiens tout en défendant trois principes qui nous semblent essentiels :

- ✓ une information complète avant chaque décision ;
- ✓ davantage de concertation avec les habitants ;
- ✓ des choix budgétaires fondés sur les priorités du quotidien.